



CHEZ VOUS

PLOUGASNOU

Pêche de plaisance : Dominique Ropars veut faire bouger les lignes

Récemment élu président du comité départemental de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), le Plouganiste Dominique Ropars s'agace des réglementations européennes.

Mathieu Vissouarn

● Dominique Ropars, 66 ans, a toujours été engagé dans la vie associative. Une activité qui s'est accentuée depuis la fin de sa carrière professionnelle. « Être retraité, c'est la chance de pouvoir s'y plonger pleinement », explique-t-il. Président de l'amicale nautique La Méloine à Plougasnou depuis neuf ans, il pilote également Ecoski, une association qui développe une alternative écologique au ski nautique traditionnel. Équipier de la vedette SNSM de Primel-Plougasnou, Dominique Ropars est aussi, depuis le 13 janvier, le nouveau patron du comité finistérien de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP).

Manque de concertation

Dans sa première vie, il a travaillé dans le secteur de la sécurité. « Mon



Dominique Ropars porte désormais une nouvelle casquette, celle de président du comité départemental de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP). Photo M. V.

ancien métier fait que je suis très attaché au respect des règles dans ce domaine. C'est mon cheval de bataille », affirme le père de famille, également formateur aux permis mer au sein de La Méloine. Nul doute qu'il en fera une priorité de son nouveau mandat à la FNPP. Créée en 1972, cette dernière est présente sur l'ensemble des côtes françaises et représente près de 400 associations, soit environ 40 000 adhérents.

de côtes, la FNPP regroupe 40 associations », renseigne-t-il. Et de préciser qu'elle défend tous types de pêches (en bateau, du bord, en apnée, à pied, etc.) et lutte pour la protection de l'environnement et de la biodiversité marine.

À la demande de l'État, les fédérations de pêche de loisir se sont alliées pour créer la confédération Mer et Liberté. L'idée : n'avoir qu'un seul interlocuteur. Problème : le manque de concertation, aux dires

de Dominique Ropars. Qui a d'autres revendications plus techniques.

Le 48° parallèle au cœur du débat

La principale : les quotas édictés par l'Union européenne de part et d'autre d'une frontière imaginaire - le 48° parallèle-, qui passe sous Plouhinec. « Quand ce règlement est sorti, la confédération n'a pas été concertée alors qu'elle aurait pu apporter un regard

logique », se désole Dominique Ropars.

Pour le lieu jaune en 2024, la pêche sans relâche est interdite jusqu'au 30 avril au sud de ce 48° parallèle, tandis qu'aucune restriction n'existe au nord de celui-ci. « C'est stupide ! Comme si les poissons allaient s'arrêter au niveau du 48° parallèle », réagit le nouveau président du comité finistérien de la FNPP. « Il y a eu des marquages effectués sur des bars il y a trois ou quatre ans. Ils ont été marqués en Charente-Maritime et au final ils ont été pêchés en Normandie. »

La pêche du lieu jaune sera limitée à deux spécimens par jour par personne le reste de l'année pour une taille minimale de 30 cm. Ce qui fait également réagir Dominique Ropars. « En effet, les lieux ne se sont pas encore reproduits à ce stade. Pour protéger la ressource, il faut augmenter la taille minimale de capture à 40 cm », préconise-t-il.

Concernant le bar, il est interdit de le pêcher au nord de cette « muraille de Chine » entre le 1^{er} février et le 31 mars. Le reste de l'année, sa pêche est limitée à deux bars par jour par pêcheur. Et au sud, à un bar quotidien par pêcheur tout au long de l'année.

Plein d'énergie, Dominique Ropars entend faire bouger ces lignes. Et espère attirer de nouveaux adhérents pour porter plus haut la voix de la FNPP.

Contact

fnppcd29@gmail.com